

Des tables rondes sur les multiples enjeux de la presqu'île



L'érosion des deux côtés de la presqu'île va influencer grandement le plan de prévention des risques littoraux et le plan local d'urbanisme. GUILLAUME BONNAUD/SO

Érosion, incendie, urbanisme, ostréiculture... Plusieurs sujets ont été évoqués vendredi à l'assemblée générale de l'association Protection et aménagement

Plus de 400 personnes dans la salle de la Forestière un vendredi après-midi au franc soleil : le rendez-vous annuel de Protection et aménagement de Lège-Cap-Ferret (PALCF) reste un moment fort de l'été sur la presqu'île. Une affluence record qui illustre peut-être bien l'attention de la population (locaux et estivants propriétaires) pour des enjeux cruciaux désormais. Après l'assemblée générale classique, les « tables rondes » thématiques les ont abordés aussi précisément que rapidement.

D'abord, le malaise ostréicole après la pollution des eaux, des intoxications alimentaires et une interdiction de vente cet hiver, dues aux tempêtes de l'automne. Pas de dépôt de bilan encore mais une profession une nouvelle fois fragilisée sur le Bassin et dans la commune qui compte 63 entreprises. « Il y a eu cette fois une défiance face à nos produits car des personnes ont été touchées », exprimait Olivier Laban, président du Comité régional de conchyliculture Arcachon (CRCA) qui annonce à nouveau un réseau de surveillance accru, la généralisation à venir d'une purification, culture nouvelle dans le métier.

L'urbanisme contraint

Le maire Philippe de Gonneville rappelle la prise en charge de la collecte des déchets coquillés par la Ville pour alléger financièrement les pros, la réflexion à Pirailan pour y installer des claires collectives de purification et/ou un forage d'eau à la salinité idoine. La députée Sophie Panonacle affirme que l'État peut aider ce genre de démarches. Le domaine maritime et les premières lignes de la presqu'île sont aussi suspendus à la révision du plan de prévention des risques littoraux, dont l'État va présenter les premiers jalons le 13 septembre. Quelle ligne provisoire d'inconstructibilité sera avancée ? Dans tous les nouveaux secteurs remis en cause, la règle du sursis à statuer sera de mise sur les permis de construire demandés.

Un temps suspendu qui risque aussi de caractériser un plan local d'urbanisme, dont la révision elle aussi tardé au gré des recours. L'adjoint dévolu au sujet Gabriel Marly atteste en attendant de la fermeté nouvelle depuis 2020 : on est passé de 767 autorisés en 2019 à 316 en 2023. « Pas de travaux sans autorisation, pas de travaux au-delà de ces autorisations », résume-t-il en assurant un contrôle draconien aux 150 contentieux résolus à 80 % à l'amiable, le reste allant au tribunal avec des « gains de cause » municipaux majoritaires.

Feu sous surveillance

Côté forêt et risque incendie, le jeu a été musclé depuis 2022 : obligation de débroussailler 50 mètres autour de leur terrain pour les particuliers, actions similaires pour l'ONF et le Conseil départemental (sur la route du Truc vert notamment), interdiction des clôtures en brande. Un plan allant de cette prévention à l'évacuation en cas de gros sinistre est en place, l'exercice grandeur nature se fait attendre et l'incendie volontaire du début de semaine dernière (au sud du cimetière de l'Herbe côté D106 cette fois-ci) rappelle la nécessaire vigilance de tous les instants.

Publié le 21/08/2024 – Sud-Ouest – Yannick Deleste